



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 09-avr.-2014

Date de révision 05-août-2016

Numéro de révision 3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	Dykem Transparent Stain Aerosol - Steel Blue and Steel Red
Numéro de pièce	Dk Blue - Steel Blue (80000), Red - Steel Red (80096)
Code de la formule	Dk Blue - Steel Blue (8703A), Red - Steel Red (8704A)
No. ONU	UN1950
Utilisation recommandée	Couleurs de coloration

### Adresse Fournisseur

ITW PRO BRANDS  
805 E. Old 56 Highway  
Olathe, KS 66061  
TEL: 1 800 443-9536

Téléphone en cas d'urgence 800 535-5053 Infotrac

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Avertissement!

### Aperçu des urgences

Aérosol extrêmement inflammable  
Gaz comprimé  
Risque de lésions oculaires graves  
Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons  
Peut causer de la somnolence et des étourdissements  
Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté

**Aspect** (pour un liquide), Faible viscosité, **État physique** aérosol.  
Couleur: bleu, rouge

**Odeur** douce, Solvant

### Effets potentiels sur la santé

#### Toxicité aiguë

##### Yeux

Risque de lésions oculaires graves.

##### Peau

Provoque une légère irritation cutanée

##### Inhalation

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut irriter l'appareil respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle  
Voie d'exposition peu probable. Peut être nocif par ingestion.

##### Ingestion

#### Effets chroniques

Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Interactions avec d'autres produits chimiques** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Danger pour l'environnement** Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Éthanol	64-17-5	15-40
Acétate de n-butyle	123-86-4	10-30
Petroleum gases, liquified, sweetened	68476-86-8	10-30
Alcool butylique normal	71-36-3	5-10
Diacétone-alcool	123-42-2	1-5
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5
Acétate de n-propyle	109-60-4	1-5
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...	84962-27-6	1-5
Oxalate de vert malachite	2437-29-8	0.1-1

### 4. PREMIERS SOINS

**Conseils généraux** Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

**Avis aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

**Protection pour les secouristes** Enlever toute source d'inflammation. Utiliser un équipement de protection personnelle.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Extrêmement inflammable

**Point d'éclair** 53 °F / 11.667 °C

**Moyen d'extinction approprié** Eau pulvérisée. Poudre chimique d'extinction. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité à un choc mécanique** Aucune.

**Sensibilité à une décharge statique** Oui.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique** Inflammable La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et entraîner un retour de flamme. Les bombonnes éventrées peuvent être violemment projetées.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants environnants.

<b>NFPA</b>	<b>Danger pour la santé 3</b>	<b>Inflammabilité 4</b>	<b>Instabilité 0</b>	<b>Dangers physico-chimiques - Précautions individuelles X</b>
<b>HMIS</b>	<b>Danger pour la santé 3*</b>	<b>Inflammabilité 4</b>	<b>Danger physique 0</b>	

\*Indique un risque chronique pour la santé

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Enlever toute source d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Contenu sous pression.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas rejeter dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

**Méthodes de confinement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements Petit déversement : Ramasser avec du sable, de la terre ou autre produit absorbant non combustible Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Déversement important : Pomper tout liquide libre dans un contenant fermé approprié.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation** Contenu sous pression. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Porter un équipement de protection personnelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**Entreposage** Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 3300 ppm 10% LEL TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 150 ppm (vacated) TWA: 710 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 200 ppm (vacated) STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1700 ppm TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>

Alcool butylique normal 71-36-3	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S* (vacated) Ceiling: 50 ppm (vacated) Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>
Diacétone-alcool 123-42-2	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 240 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1800 ppm TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de n-propyle 109-60-4	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 840 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 840 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 1050 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1700 ppm TWA: 200 ppm TWA: 840 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 1050 mg/m <sup>3</sup>
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5... 84962-27-6	-	(vacated) Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup> CrO <sub>3</sub> applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect	IDLH: 15 mg/m <sup>3</sup> Cr(VI) TWA: 0.001 mg/m <sup>3</sup> Cr

OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

**Autres directives relatives à l'exposition**

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

**Mesures d'ordre technique**

Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération

**Équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier. Éviter le contact avec les yeux  
Risque de contact, usure : Lunettes protectrices contre les projections de produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps**

Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Aucun requis sous l'utilisation normale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	(pour un liquide), Faible viscosité, Couleur: bleu, rouge.	<b>Odeur</b>	douce, Solvant.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>État physique</b>	aérosol.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	53 °F / 11.667 °C	<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	76.667-125 °C / 170-257 °F
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.		

**Limites d'inflammation dans l'air**

<b>Supérieure</b>	19.0
<b>Inférieure</b>	1.40

<b>Densité</b>	0.85 @ 70°F	<b>Solubilité dans l'eau</b>	négligeable
<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible.	<b>Taux d'évaporation</b>	< 1 (BuAc = 1)
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>Densité gazeuse</b>	> 1 (air = 1)
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	8703A Dk Blue/Steel Blue: 95.59% 8704A Red/Steel Red: 93.89%	<b>VOC (g/l)</b>	8703A Dk Blue/Steel Blue: 808 g/L 8704A Red/Steel Red: 797 g/L

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides forts. Agents réducteurs Alcalis forts.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Produits incompatibles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Suie. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer de la somnolence et des étourdissements Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une légère irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Ingestion</b>	Voie d'exposition peu probable. Peut être nocif par ingestion. L'ingestion peut causer des nausées et des vomissements.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
Acétate de n-butyle	= 10768 mg/kg ( Rat )	> 17600 mg/kg ( Rabbit )	= 391 ppm ( Rat ) 4 h
Alcool butylique normal	= 790 mg/kg ( Rat )	= 3400 mg/kg ( Rabbit )	= 8000 ppm ( Rat ) 4 h
Diacétone-alcool	= 4 g/kg ( Rat )	= 13500 mg/kg ( Rabbit )	
Alcool isopropylique	= 4396 mg/kg ( Rat )	12800 mg/kg ( Rat ) 12870 mg/kg ( Rabbit )	72.6 mg/L ( Rat ) 4 h
Acétate de n-propyle	= 9370 mg/kg ( Rat )	> 17760 mg/kg ( Rabbit )	
Oxalate de vert malachite	= 275 mg/kg ( Rat )		

**Toxicité chronique**

<b>Toxicité chronique</b>	Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.
---------------------------	---

**Cancérogénicité** Il a été démontré, lors des études à long terme, que l'éthanol est cancérigène seulement lorsqu'il est consommé en tant que boisson alcoolisée. Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérigènes.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Éthanol	A3	Group 1	Known	X
Alcool isopropylique		Group 3		
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-,hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...		Group 3		

**ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 – Cancérigène chez l'animal

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérigène pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**NTP : (National Toxicity Program)**

Connu – Cancérigène connu

**OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Contient une toxine connue ou suspectée pour la reproduction. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central. Yeux. Appareil respiratoire. Peau.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Éthanol		LC50 96 h: 12.0 - 16.0 mL/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 13400 - 15100 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 48 h: 9268 - 14221 mg/L (Daphnia magna) EC50 24 h: = 10800 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 2 mg/L Static (Daphnia magna)
Acétate de n-butyle	EC50 72 h: = 674.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 17 - 19 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 100 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 62 mg/L static (Leuciscus idus)	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	EC50 24 h: = 72.8 mg/L (Daphnia magna)
Alcool butylique normal	EC50 96 h: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 72 h: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 1730 - 1910 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 1740 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 100000 - 500000 µg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 1910000 µg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 2041.4 mg/L 5 min EC50 = 2186 mg/L 30 min EC50 = 3980 mg/L 24 h EC50 = 4400 mg/L 17 h	EC50 48 h: = 1983 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: 1897 - 2072 mg/L Static (Daphnia magna)
Diacétone-alcool		LC50 96 h: = 420 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 420 mg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 24 h: = 8750 mg/L (Daphnia magna)

Alcool isopropylique	EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodemus subspicatus) EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodemus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)
Acétate de n-propyle		LC50 96 h: 56-64 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 56-64 mg/L static (Pimephales promelas)		EC50 24 h: = 318 mg/L (Daphnia magna)
<b>Nom Chimique</b>		<b>log Pow</b>		
Éthanol		-0.32		
Acétate de n-butyle		1.81		
Petroleum gases, liquified, sweetened		2.8		
Alcool butylique normal		0.785		
Diacétone-alcool		1.03		
Alcool isopropylique		0.05		

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

**US EPA Numéro de déchet** U031

Nom Chimique	RCRA	RCRA - Base pour une inscription	RCRA - déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Alcool butylique normal - 71-36-3		Included in waste stream: F039		U031

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Éthanol	Toxic Ignitable
Acétate de n-butyle	Toxic
Alcool butylique normal	Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable
Acétate de n-propyle	Toxic Ignitable
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...	Toxic Corrosive Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

**No. ONU** UN1950  
**Nom d'expédition** Aerosols  
**Classement des dangers** 2.1  
**Description** UN1950, Aerosols, 2.1  
**Numéro du guide des interventions d'urgence** 126

**TDG**

**No. ONU** UN1950  
**Nom d'expédition** Aerosols  
**Classement des dangers** 2.1  
**Description** UN1950, Aerosols, 2.1

**MEX**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2.1  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1

**ICAO**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2.1  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1

**IATA**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols, inflammable  
 Classement des dangers 2.1  
 Code du Guide des mesures d'urgence (GMU) 10L  
 Description UN1950, Aerosols, inflammable, 2.1

**IMDG/IMO**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2  
 Classe subsidiaire See SP63  
 No EMS F-D, S-U  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1 (See SP63), (11.667°C c.c.)

**RID**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2  
 Code de classification 5F  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1

**ADR**

No. ONU UN1950  
 Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2  
 Code de classification 5F  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1, (D)

**ADN**

Nom d'expédition Aerosols  
 Classement des dangers 2  
 Code de classification 5F  
 Dispositions spéciales 190, 327, 344, 625  
 Description UN1950, Aerosols, 2.1  
 Quantité limitée 1 L  
 Ventilation VE01, VE04

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme à (aux)  
 LIS Indéterminé

**Légende**

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
 LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**Réglementations fédérales des États-Unis**



Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Alcool butylique normal	71-36-3	5-10	1.0

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque d'échappement soudain de la pression	Oui
Danger de réaction	Non

#### **Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Acétate de n-butyle	5000 lb			X
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...		X		

#### **CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Acétate de n-butyle	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Alcool butylique normal	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

#### **Réglementations des Etats**

##### **Proposition 65 de la Californie**

Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée. Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Éthanol	64-17-5	Developmental
Cétone de Michler	90-94-8	Carcinogen

#### **Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis**

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éthanol	X	X	X		
Acétate de n-butyle	X	X	X		X
Alcool butylique normal	X	X	X		X
Diacétone-alcool	X	X	X		X
Alcool isopropylique	X	X	X		X
Acétate de n-propyle	X	X	X		X

### Règlements internationaux

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Éthanol		Mexico: TWA 1000 ppm Mexico: TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de n-butyle		Mexico: TWA 150 ppm Mexico: TWA 710 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 950 mg/m <sup>3</sup>
Alcool butylique normal		Mexico: Ceiling 50 ppm Mexico: Ceiling 150 mg/m <sup>3</sup>
Diacétone-alcool		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 240 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 75 ppm Mexico: STEL 360 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique		Mexico: TWA 400 ppm Mexico: TWA 980 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 500 ppm Mexico: STEL 1225 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de n-propyle		Mexico: TWA 200 ppm Mexico: TWA 840 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 250 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

#### Classe de dangers du SIMDUT

- A Gaz comprimés
- B5 Aérosol inflammable
- D2A Matières très toxiques
- D2B Matières toxiques



Component	NPRI
Alcool butylique normal 71-36-3 ( 5-10 )	X
Alcool isopropylique 67-63-0 ( 1-5 )	X

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory  
X - Inscrit

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Préparé par** Bonne gestion des produits  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1 800 572-6501

**Date d'émission** 09-avr.-2014

**Date de révision** 05-août-2016

**Note sur la révision** Modification à la composition

#### Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Fin de la fiche technique santé-sécurité**